

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 906-23

« Règlement modifiant le règlement numéro 799-16 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 »

- Avis de motion : non requis (art. 244.69 LFM)
- Adoption du règlement : 10 octobre 2023
- Avis ministériel : 16 décembre 2023

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Web de la Ville dans la section *Avis publics* ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 20 décembre 2023



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière